

# HISTOIRES ET CHOSES D'AUTREFOIS

Les 3 chroniques parues dans le Bulletin Municipal de Plougonvelin, en  
1995, suivies de 4  
notes inédites.



*Le diable apportant des trésors.  
Le Dragon Ronge. Avignon,  
1522 (1822).*

*La reproduction du Diable sur la couverture, illustrant l'histoire du Père Maillé, est extraite de l'ouvrage de Grillet de Givry, Le musée des sorciers, mages, et alchimistes, Tchou éditeur, 1966.*

## Sommaire

Page 1	Une étrange chasse au trésor (1699).
Page 3	Les cultures dans le Léon à la veille de la Révolution.
Page 5	Un prêtre érudit : l'Abbé Mingant.
Page 7	Note sur les girouettes.
Page 8	Existait-il une chapelle à Bertheaume?
Page 9	Un petit manoir oublié: Keriezec.
Page 11	La chapelle Saint Yves.

## **UNE ÉTRANGE CHASSE AU TRÉSOR. (1699)**

Le père Louis Maillé, comme Luther, était un moine des Ermites de Saint Augustin, ordre religieux toujours existant. Agé, à l'époque de 54 ans il était originaire de Rouen. Ayant eu obédience de ses supérieurs de passer d'un couvent dans un autre, de Lannion à celui de Barfleur, vers novembre 1698, il ne rejoignit pas son monastère de destination, en dépit de ses vœux d'obéissance, "parce que plusieurs personnes de distinction et de condition l'ont arrêté et requis de soigner les malades, ayant de la capacité et de l'intelligence dans le fait de médecine". Dans ses déplacements il transporte avec lui une petite pharmacie dans laquelle on trouvait "des sirops de capillaire...rhubarbe, graines, seringues" et autres poudres de perlimpinpin. Il se targue de soigner, à Brest, un enfant de monsieur Châteaurenau (le lieutenant général Château-Renault).

Le 16 février 1699, il quitta Brest accompagné d'Anthoine Lacroix et de son fidèle valet René Quéré, 21 ans, originaire de Saint-Renan. On couche en route, pour le lendemain dire une messe avec rites bizarres, à la chapelle Saint-Michel en l'ancienne paroisse de Tromenech (actuellement en Plouguerneau) pour satisfaire à un vœu fait par son compagnon Lacroix. La messe dite il se rendit à Plouguerneau avec ses deux comparses où il rencontra une bande d'une dizaine de personnes qui se joignit à eux, et tout ce monde prit ensemble le chemin du retour vers Brest. Le soir tombant, on s'arrête au petit village de Pratangam (actuellement Pradengan en Plouvien) chez un certain Kerouanton, qui leur offre l'hospitalité, marié à la sœur du recteur de l'endroit. Là il se met à copier sous la dictée de Lacroix des mémoires et manuscrits trouvés à Recouvrance par Lacroix et nécessaires à la découverte de trésors par des moyens qui sentent le soufre. Ces copies furent saisies par la justice, déposées au greffe, comme pièces à conviction et l'on en connaît ainsi la teneur le: "Catalogue des esprits infernaux jusqu'à ces mots: fin du pouvoir des esprits contenant 2 pages, avec une autre demi-feuille de papier commençant par ces mots : vous ferez votre cœur en triangle (?) et finissant par ces derniers mots de l'Evangile de Saint Jean :neque ex voluntate Dei", dont la traduction est : en dehors de la volonté de Dieu. Vers les 11 heures du soir, par un temps couvert, Satan n'est-il pas le prince des Ténèbres, la bande au complet : le moine, son valet, Lacroix, et bien d'autres nommés, se rendent à l'instigation et sous la conduite de l'hôte se rendent dans "une franchise voisine", un terrain vague, pour déterrer un trésor; l'on se munit de pelles et pioches et l'on prit un falot (lanterne) avec une bougie à l'intérieur. En partant le père Maillé, ou peut-être Lacroix, suivant le témoignage du valet, demandèrent pour leur expédition et sortilèges un rameau bénit qu'ils emportèrent. Lacroix sur place planta en terre un couteau auquel il attacha une corde pour dessiner un rond magique qui fut matérialisé par des petites pierres. Suivant l'accusation, le moine vêtu d'une étole, récite des formules cabalistiques pour invoquer le diable, se baisse plusieurs fois après s'être mouillé les doigts à une burette qu'il avait à la main. La bougie, sortie de la lanterne, soufflée par le vent se rallumait étrangement d'elle-même. Le père Maillé fut exaucé, et avoue à

l'interrogatoire, après que ses compagnons eurent avec leurs outils creusé profondément la terre, "qu'il remarqua sous quelques pierres et dans le trou quelques pièces d'argent, en prit 70 qu'il mit dans son manchon, après quoi, et pour empêcher que plusieurs personnes qui s'étaient assemblées et qui étaient dans les parcs voisins ne se fussent rendus maître dudit trésor, il dit hautement qu'il n'y avait rien à espérer et se retira un moment après dans la maison dudit Kerouanton où arrivèrent (prévenu par sa sœur) le sieur recteur de Plouvien, messieurs de Kermabon et Kerguz, Mol et plusieurs particuliers armés qui l'arrêtèrent ainsi que ceux de sa compagnie". Dans une précédente déposition le père Maillé se plaint que lors de son arrestation s'il put sauver sa trouvaille, il fut dépouillé, "le pistolet et le fusil sur la gorge" par les châtelains du coin et leurs gens qui l'arrêtèrent, d'une bourse de 60 louis d'or neufs et d'un petit camail dans lequel il avait cousu 35 louis, une somme considérable pour un religieux qui avait fait vœu de pauvreté: honoraires médicaux, fruits de quelques diableries?

Jeté avec ses compagnons, sous l'inculpation de sorcellerie et profanation dans les prisons ecclésiastiques, puis réclamé par la justice du Roi, celle de la sénéchaussée de Lesneven, dans les prisons de laquelle les inculpés sont transférés. Les cachots étaient bien malsains car Lacroix et René Quéré, déjà malade lors de son interrogatoire du 14 mai 1699, ne peut signer le procès-verbal paralysé du bras droit, devaient y mourir.

Le 15 septembre 1700, le père Maillé est interrogé une dernière fois par les juges civils conjointement aux juges ecclésiastiques de l'officialité de Léon. Il fait serment de dire et répondre vérité sur les faits dont il sera par nous enquis, après lui avoir fait mettre la main sur l'estomac, il a juré sur les Saints Ordres de dire la vérité. Cependant il nie tout. Il donne quelques éclaircissements sur les pièces d'argents trouvés qui "furent données à plusieurs gentilshommes et religieux de son ordre qui l'ont été voir depuis sa détention". Il reste cinq pièces récupérées et soigneusement décrites, probablement des pièces espagnoles cachées cent ans plus tôt lors des guerres de la Ligue. Il n'a jamais mis d'étole, comme il faisait froid "il avait un manteau, auquel manteau, il avait une ceinture de laine noire qu'il s'était passé au col". La burette saisie était une fiole de sa pharmacie, qu'il ne reconnaît d'ailleurs pas, et il n'a récité aucune incantation. La bougie était rallumée par

Lacroix.....On n'a plus la sentence qui fut certainement sévère, les juges ecclésiastiques ne pouvaient que punir une âme consacrée "s'adonnant aux pratiques de la sorcellerie et même de magie, renonçant à son baptême et se vouant au démon", et les juges du pouvoir civil estimer que ces pratiques illicites étaient un danger pour la société d'alors.

Comment, après cela, ne pas croire que le diable existe?

## Sources.

-A D 29. 7 G 29

-Madame Petit Jean - La sorcellerie en Bretagne au XVII et XVIII siècle- mémoire de maîtrise 1 969 -Rennes- Référence C R B C : M 1 614. -Chanoine Peyron - Procès pour faits de sorcelleries à la fin du XVIIe siècle. B S A 1 895 page 87 à 95. i

## **LES CULTURES DANS LE DIOCÈSE DE LEON A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION**

Il est intéressant, à partir de documents anciens, de recenser les cultures alimentaires et fourragères à la fin de l'Ancien Régime. Ce travail n'est pas exhaustif, complet, ne s'appuyant que sur la documentation rassemblée, forcément fragmentaire et incomplète.

La dîme ecclésiastique, qui peut être défini par "un prélèvement sur les cultures pour rétribution du service paroissial" donne de précieuses indications. Dans un mémoire de 1786, Monseigneur de La Marche, évêque de Léon, écrit, de sa main, un résumé de la question: "Les curés décimateurs ne lèvent point la dîme sur les blés noirs, sur les lins, sur les choux communs, ni sur les choux-fleurs, les carottes, les navets, les panais, les oignons, les trèfles, les luzernes, les fèves, les pois, les pommes de terre, les asperges, les artichauts, et la terre en est couverte", seules les céréales, les "blés blancs" étaient imposés (1)

Les Religieux de Saint-Mathieu ratissaient large pour la perception de la dîme sans qu'on sache exactement s'il s'agissait de la dîme ecclésiastique ou seigneuriale: ils ne se contentaient pas, comme dans le reste du diocèse de "dixmer" à la 36<sup>ième</sup> gerbe, soit le 1/36<sup>ième</sup> des récoltes, mais à la 12<sup>ième</sup> gerbe, ce dont les paroissiens de Plougonvelin et Saint-Mathieu se plaignaient amèrement dans les Cahiers de Doléances. Pratiquement toutes les cultures étaient taxées et l'impôt était perçu dans de nombreuses paroisses du diocèse, privant ainsi les recteurs de leurs ressources.

Un exemple, Landunvez, où la dîme imposée était la suivante en 1790:

15 boisseaux de froment, 75 boisseaux de mistillon (météil), 7,5 boisseaux d'avoine blanche, 4,5 boisseaux de seigle-froment, 20,5 boisseaux d'orge-avoine, 1,5 boisseaux de pois à potage, 8,5 boisseaux de pois roux, 2 boisseaux de fèves, 72 boisseaux de vesce, 2300 poignées de lin. (2)

La vesce était une sorte de lentille, cultivée à l'époque, commune et naturalisée sur les talus. Le nom botanique est *vicia sativa* et cette plante passe actuellement pour toxique.

Monseigneur de La Marche avait introduit dans son diocèse la culture de la pomme de terre. "La reconnaissance populaire lui a décerné le nom d'Eskop patates, l'évêque aux pommes de terre". Ce ne fut pas sans peine car il lui fallut vaincre des préjugés et réticences. On peut encore lire en 1799, dans une Flore économique, dont les auteurs ne croient pas à l'innocuité de ce légume, l'anecdote suivante: "Nous ne citerons qu'un exemple, le ci-devant Père Barnabé, ex provincial des ci-devant Augustins de la place de la Victoire, se nourrit pendant 2 ans de pommes de terre cuites dans l'eau, sans prendre d'autres nourritures; il succomba à la fin à la malignité de cet aliment, et on a reconnu en lui d'autre cause de sa mort que l'usage immodéré de ces pommes de terre, il serait même péri plus tôt s'il n'avait fait usage, en même temps avec elles, pour boisson, d'excellent vin de Bourgogne qui a servi de correctif." (4)

Depuis le Moyen-âge, aux marchés de Saint-Renan et de Lesneven, l'on venait des campagnes vendre des choux, des navets et des salades; on possède aux Archives "les pancartes", les tarifs de taxation des droits de place. (5)

Le 9 octobre 1739, devant notaires, Jean Inizan de Plougonvelin, tuteur des enfants mineurs de Maître Gabriel Podeur, fait établir l'inventaire des arbres fruitiers du jardin que possédait le défunt à Plouarzel. " Les quels arbres sont au nombre de 5 poiriers du côté d'orient, 2 du midi, 2 d'occident et 4 du nord en espaliers attachés à la muraille; au milieu du jardin et autour des allées le nombre de 38 poiriers, 5 arbres de pomme, et 8 pruniers. En espaliers un autre au milieu d'icelui jardin, 5 cerisiers aussi en espaliers, 5 pêchers en espaliers, 4 vignes aussi en espaliers". C'était une demeure bourgeoise, celle d'un ancien notaire. (6)

L'on a les comptes de l'abbaye de Saint-Mathieu en 1790 et l'on ne peut qu'être surpris de la négligence de nos moines, qui, possédant deux magnifiques jardins murés, un microclimat, et une domesticité importante, sont obligés d'acheter à l'extérieur des poires, prunes et pommes, notamment des "fruits et chicorées de Kermorvan". Ce n'était pas les jardin de Maître Podeur!. Il y a également des achats de haricots, asperges, de plants de choux de Milan au marché de Saint-Renan, pour repiquer et il y a bien d'autres factures de légumes non détaillées.

Dans les sorties de grains figurant dans la comptabilité-matières il y a le brazet qui servait à faire la farine du pain des domestiques. C'est d'après le dictionnaire breton de Le Gonidec: "Blé ou grain mêlé, dont on fait du pain de ménage-Méteil, souvent froment et seigle mêlé." (7)

#### Références.

- 1) La dîme ecclésiastiques dans le Léon à la veille de la Révolution" -Chanoine L. Kerbiriou dans le Bulletin diocésain d'Histoire et Archéologie du diocèse de Quimper et Léon, 1925, page 11 5 et suivantes.
- 2) A D 29 - 1 Q 76.
- 3) Jean-François de La Marche, évêque comte de Léon, par l'Abbé Louis Kerbiriou -Le Goaziou ,Quimper,.1 924.
- 4) Flore économique des plantes qui croissent aux environs de Paris, par une Société de Naturalistes - Paris - chez Courcier An VII.
- 5) B.S.A.F. 1979, page 205.
- 6) A D 29 - 4 E 251.8.
- 7) A D 29 - 6 H 12.

## **UN PRÊTRE ÉRUDIT : L'ABÉE MENGANT.**

" Dès la fin de l'Empire et de la Restauration, collèges et petits séminaires regorgent de candidats au sacerdoce, le plus souvent issus de couches moyennes de la paysannerie ou de l'artisanat, pour lesquels, jusqu'à la séparation de 1905, il constituait un indubitable instrument de promotion non seulement spirituelle, mais culturelle et sociale...., les fonctions du ministère....,laissaient à ce clergé surnuméraire d'importants loisirs investis tantôt dans l'érudition locale qui produit alors des ouvrages de toute taille, tantôt dans les œuvres. " (Buhez - Les Bretons et Dieu - Ouest-France - 1985).

C'est dans ce contexte que Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper et Léon de 1900 à 1908, à peine nommé, crée, dès novembre 1900, la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie et envoie à tous ses recteurs et curés des instructions pour tenir un registre paroissial, comprenant une partie historique et un registre journal.

François Mengant est né à Ploumoguier en 1852, prêtre en 1877, il fut vicaire à Lesneven, professeur au grand séminaire, puis de 1889 à 1907, recteur de Locmaria-Plouzané. Il fut ensuite nommé recteur de Plouvorn où il décéda peu à près son arrivée le 20 novembre 1907.

Il nous laissa de nombreux manuscrits et écrits sur sa paroisse mais aussi sur les paroisses limitrophes de Trébabu, le Conquet, Plougonvelin. Ces documents sont une mine d'or pour les curieux et chercheurs d'histoire locale.

### **Trébabu -**

L'abbé Mengant a laissé deux cahiers concernant cette paroisse : Trébabu au 16<sup>ième</sup> siècle et Trébabu au 17<sup>ième</sup> siècle, à partir de registres paroissiaux en latin, bien que l'édit de Villers-Cotterêts de 1539 ait imposé le français dans les actes officiels et de justice.

Le premier est un cahier baptismal et matrimonial refait et annoté de la fin du 16<sup>ième</sup> siècle (1568-1598), avec une table des baptêmes, des bans, et des fiançailles, et un relevé des ecclésiastiques et des gentilshommes dont les noms figurent dans les registres.

Le second est l'état civil de 1604 à 1652, également refait et annoté. Ce travail est particulièrement intéressant car les documents originaux sont dans un tel délabrement qu'ils sont classés " incommunicables " aux Archives du Finistère.

### **Le Conquet -**

Avant la Révolution Le Conquet était une trêve ou fillette de la paroisse-mère Plougonvelin, la paroisse de Saint-Mathieu, celle des moines, étant une minuscule enclave. Dans le Bulletin de la Commission d'architecture et d'archéologie de 1906-1907, il y a une notice sur le Conquet, rédigée par les chanoines Peyron et Abgrall, qui " ont empruntés les citations qui suivent aux travaux manuscrits du savant, non moins érudit que modeste, Monsieur Mengant, recteur de Locmaria-Plouzané, qui nous

a obligamment communiqué une grande partie des notes qu'il a minutieusement relevées dans les archives paroissiales et municipales de son canton ".

On y trouve la liste des recteurs de Plougonvelin de 1583 à 1792, celle des vicaires, celle des autres prêtres contemporains de Michel Le Nobletz etc... Il y a également " la liste des gentilshommes de Plougonvelin au XVII<sup>ième</sup> siècle d'après le relevé fait sur les registres paroissiaux par l'abbé Mengant, et dans le nobiliaire de Courcy "; les blasons de ces familles nobles, avec l'indication de leur fief, ornent la frise du haut du Musée de Saint-Mathieu.

### **Locmaria-Plouzané -**

Locmaria, avant la Révolution, était une trêve dépendant de la paroisse de Plouzané.

Dans les Archives paroissiales, soigneusement conservées, il reste trois gros cahiers noirs rédigés par l'abbé Mengant au vu et étude des archives trouvées dans la paroisse dont il était le recteur comprenant 204 rubriques. On peut les classer en 3 parties:

-1) Documents généraux concernant toutes les paroisses du diocèse et le plus souvent perdus, ce qui fait leur intérêt.

- Décret concernant les sépultures (1779).
- Ordonnance de l'Evêque concernant le Jansénisme (1705).
- Déclaration du Roi portant défense de tenir foires et marchés, ni danses publiques les dimanches et fêtes (1698)
- Edit du roi Henri contre les femmes qui cèlent (cachent) leur grossesse, donné au mois de janvier 1558.....

-2) Documents concernant Locmaria.

C'est l'essentiel. Certains d'une portée générale par exemple l'étude sur la peste de 1640 qui fit 122 victimes à Plouzané et 53 à Locmaria. Plougonvelin ne fut certainement pas épargné.

Il est aussi question des cacous, descendant des lépreux, les cordiers de Quillimérien, qui réclamaient par voie de justice, d'être enterrés en terre bénite, dans le cimetière de la paroisse.

Encore, un acte de baptême de 1735 amusant: celui de Télémaque, un peau-rouge, domestique de Monsieur de Chaney, officier de marine. Le recteur qui n'est pas très fort en géographie, le dit "maure et de nation Canada....."

3) Documents concernant directement Plougonvelin:

- Prétentions de Plougonvelin sur Lannenguic.
- Contrat d'échange entre les religieux du Relecq et ceux Saint-Mathieu du revenu de la dîme (1418).

-Procès entre les Bénédictins de Saint-Mathieu, le Recteur et les paroissiens de Plouzané (Arrêt du 14 novembre 1669). En gros il s'agit, suite au contrat d'échange de 1418 de la perception de la

dîme qui était levée sur 40 villages et partagée d'une façon léonine entre les moines, 3/5, et le Recteur 2/5. La procédure est reportée en un certain nombre de chapitres dont l'intitulé montre bien qui, pour l'abbé Mengant, détient le bon droit : "*Propositions insidieuses, Tergiversations, Générosité intéressée, Rétentions, Tentatives déjouées, Usurpation des moines, Rouerie des moines, Mauvaise foi des moines, Audace des moines, Accusations fausses.....*"

### **Plougonvelin -**

Il existait, aux archives de la paroisse, un document de 208 pages, œuvre de l'abbé Mengant, concernant Plougonvelin et Saint-Mathieu; l'original est perdu. On en possède une copie. On y trouve:

- Plougonvelin (1738-1832) divers papiers - notes historiques.
- Plougonvelin au 17<sup>ème</sup> siècle d'après les registres paroissiaux.
- Recherches sur l'état-civil et religieux de l'ancienne paroisse de Saint-Mahé (1616-1760). - -

Rescapé de la Révolution, est resté le " 6<sup>ième</sup> inventaire général des anciens titres et principales pièces qui sont dans le chartrier de l'abbaye de Saint-Mathieu. C'est l'histoire de la seigneurie abbatiale de Saint-Mathieu. Ce document unique et précieux daterait de vers 1695, dernière date mentionnée. C'est un bien d'église, de la paroisse, qui vient de regagner, après une longue absence le presbytère, qu'il n'aurait jamais dû quitter. Pour éviter de nouvelles convoitises il serait sage de le confier aux Archives Départementales.

Le texte est difficile à lire ; L'abbé Mengant en a fait une transcription littérale conservée aux Archives de l'évêché de Quimper. Un travail intéressant serait de faire un index des noms de personnes et de lieux, un outil de recherche historique.

Le sommaire de ces études et transcriptions, pourrait faire ultérieurement l'objet de développement dans les chroniques futures.

### **NOTE SUR LES GIROUETTES**

En avril 1994, le Bulletin Municipal de Plougonvelin a publié une chronique sur "Une tradition perdue: la girouette sur le haut des cheminées" à Plougonvelin.

Un érudit, intéressé, a proposé les précisions suivantes sur leur fonctionnement.

Si l'on se réfère à la signification exacte du mot " Guilben " donnée par Jean Lagadeuc dans son " Catholicon ", de 1499, le premier dictionnaire " breton, franczoys et latin " , le seul incunable contenant du breton, on peut lire: " Petite voile faisant partie des instruments des navires et qui servait à montrer d'où venait le vent ". Il est donc possible que les mâts fixés aux cheminées des maisons n'avaient pas pour vocation de tourner, mais, comme sur les navires, devaient être pourvus d'un morceau d'étoffe assez long pour que le vent, même faible, puisse le faire bouger. Ces girouettes, tout comme les manches à air, devaient servir aux capitaines de barques et aux marins de l'époque, avant

de partir en mer, à savoir ce que dit le vent, un signe distinctif doublé d'un instrument utile à leur profession.

Cette hypothèse est vérifiée par l'examen des supports qui ne montrent aucune trace de polissage dû à l'usure d'une hampe mobile.

### **EXISTAIT-IL UNE CHAPELLE AU CHÂTEAU DE BERTHEAUME?**

L'abbé Mengant, à qui un chapitre de ce livret est consacré, commentant l'état civil et religieux de la paroisse de Plougonvelin, à partir des registres paroissiaux, toujours existants, de 1585 à 1667, remarque que les cérémonies de mariage n'étaient pas toujours célébrées dans l'église de la paroisse, mais dans des chapelles : un mariage à la chapelle du manoir de Saint-Haouen, " apud capellam divi Odoeni", et un autre "in ecclesia beati Bartholomoei", dans l'église du bienheureux Barthélémy, que ce savant recteur identifie à Bertheaume : une recherche aux archives permet en effet de retrouver l'acte de mariage, en ce lieu, d'Hervé Costiou et d'Elisabeth Le Hir le 19 octobre 1630.

Tout le monde connaissait le saint apôtre; le prénom Barthélémy était communément imposé aux enfants de la paroisse et le patronyme Bartholemé courant, tandis que Saint Bertrem, vague saint anglais qui avait baptisé de son nom le château, lors de l'occupation anglaise aux alentours de 1365, sous le duc Jean IV, était oublié dans la mémoire populaire. La confusion étymologique était donc excusable. (1)

Le Guennec écrit que "la chapelle (du fort) était par un calembour (?) peut-être voulu, dédié à Saint-Barthélemy" (2)

Le Répertoire des églises et chapelles du diocèse cite dans la liste des chapelles disparues:

"Chapelle de Saint-Aouen (ou saint-Ouen) dans le quartier de Saint-Aouen, au lieu dit Park-ar-Chapel.

Chapelle Saint-Barthélemy dans le fort de la pointe de Bertheaume." (3)

C'est une erreur, les gens se copient tous; ces deux chapelles citées dans le répertoire ne font qu'une, désignée sous deux nom différents, si l'on en croit l'acte de vente du 1-12-1642 par lequel Jean-Baptiste d'Audigné, Sr de Keredec cède à Jean de Kerguziau, Sr de Kerscao :

"Le manoir de Saint-Haouen, comprenant chapelle dédiée à Saint-Barthélemy et colombier, ou fuie à pigeons."

1) Y. Chevillotte - Le château de Bertheaume, la pointe de Perzel des origines à Vauban. (1 694), dans le Bulletin de l'Association Bretonne 1 991.

2) Louis Le Guennec - Le Finistère monumental- tome II Brest et sa région- Les Amis de Louis Le Guennec 1981.

3) Diocèse de Quimper et Léon - Nouveau répertoire des Eglises et Chapelle- René Couffon - Alfred Le Bras. Quimper

UN PETIT MANOIR OUBLIE DE PLOUGONVELIN QUI PORTA SUCCESSIVEMENT LES  
NOMS DE KERIEZEC, MANER ROUJOUX, MANOIR DU TREZ-HIR.

Au coin nord-ouest du grand parc de la propriété Lemée, au Trez-Hir, se niche et se cache un petit manoir ancien. Il comprend deux corps de logis, à angle droit, l'un d'eux de facture plus ancienne que l'autre. Une date apparaît au dessus de la porte de droite : 1767.

La plus ancienne mention du lieu de Keriezec se trouve dans l'ancien et précieux inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Mathieu, dont l'original se trouve au presbytère de la paroisse.

C'est un féage fait le 1 août 1473 par les religieux de Saint-Mathieu. Le féage était une tenure, une concession perpétuelle faite par un seigneur contre une rente appelée cens. "Item, devant l'hôtel Helcuff à Kerieuzeuc une petite vieille mazière (masure) avec une pièce de terre". Le mot hôtel à l'époque désigne une maison bourgeoise par opposition à la mazière (masure), une construction misérable couverte de gled (chaume).

Keriezec était un bien roturier ne figurant pas dans la déclaration des terres nobles du 11 septembre 1674 (1).

Au milieu du XVII<sup>ième</sup> siècle, vente du lieu de Keriezec, par M. de Kerlec'h, probablement le seigneur du Plessis-Quinquis.

Au XVII<sup>ième</sup> et XVIII<sup>ième</sup> siècle Keriezec appartient aux Le Run, devenus Le Run de Keriezec, de Plougouvelin, plus ou moins parents des Le Coat-de Saint-Haouen (devenus comtes de Saint-Haouen, à la Restauration) dont Jean Le Run, notaire royal à Brest, mort avant 1780.

Le 11 thermidor, an V, (20 juillet 1797), vente du lieu de Keriezec, en Plougouvelin par Joseph Marie Tournier de Brest à Hyacinthe François de Bédée pour 2500 livres et une rente foncière de 90 livres. (2)

Le 11 août 1814, vente du manoir du Trez-hir "avec jardin, cour, mesure et un petit courtil" par Dame Catherine Dufossé, veuve Bédée, de Saint-Pol à Philippe Roujoux, architecte à Brest pour 2200 francs. Le paiement fut fait comptant. (3)

Le 18 octobre 1814 - Vente du lieu de Keriezec (la ferme et les terres du manoir), en Plougouvelin, à messieurs Roujoux et Perrot architectes à Brest pour 6000 francs (4)

Le paiement de 6000 francs ne fut pas fait comptant comme le constate un acte de 1820, et l'intérêt est de cinq pour cent par an. La dette est exigible depuis le 8 novembre 1819. Un délai est accordé et la somme de 6000 francs ne sera soldée, comme le prouve une quittance que le 5 mai 1829. (5)

Le lieu fut alors habité noblement. Les Roujoux figurent au nobiliaire de Bretagne :

"Roujoux, dont un lieutenant maire de Landerneau, au dernier siècle, député de cette ville à l'Assemblée législative du 1791, puis baron de l'Empire..." (6)

L'état des sections du cadastre de 1841 consacre les noms de manoir du Trez-Hir, et des bâtiments d'exploitation sous le nom, déformé, de Ty-Kerliezoc, bâtiment rural (parcelles 1075 à 1079).

Le manoir du Trez-Hir devint alors Maner Roujoux, pour les gens du pays, du nom des propriétaires et il y a encore des vieilles personnes qui ont gardé cette appellation, bien que le lieu ait changé de mains depuis 1868.

Le bien est vendu à monsieur Levot-Bécot par " *Monsieur Victor, Antoine de Roujoux, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur et madame Anne-Marie Lorot, son épouse...* " suivant acte reçu par Maître de Kersauzon de Penandreff, notaire à Brest les 16 et 17 juillet 1868. Vers 1873, sur les terres acquises, fut bâtie une grande maison, entourée d'un magnifique parc, dessiné, dit-on, par un architecte paysagiste, chose rare à l'époque. L'ancien manoir servit alors de communs jusqu'à sa restauration partielle et récente par une fille des propriétaires actuels.

1- A D 29 - 34 J 99

Déclaration des terres nobles de la paroisse de Plougouvelin soumises à la contribution de l'arrière ban.

2- A D 29 - 4 E 250/168

Cahier d'enregistrement d'Olivier Mevel, notaire.

3- A D 29 - 4 E 250/172.

Cahier d'enregistrement d'Olivier Mével, notaire.

4- Ibidem

5- A D 29 - 4 E 20/129.

6- Nobiliaire de Bretagne de M.P. de Courcy – 1846.

## **UNE CHAPELLENIE DISPARUE : SAINT-YVES.**

Le 17 octobre 1253 naquit au manoir de Kermartin, tout près de Tréguier, l'enfant qui devait être un jour "*Ce grand Saint-Yves, parfait miroir et illustre modèle des ecclésiastiques, père et avocat des pauvres, veuves et orphelins, patron universel de cette province, et principalement de l'évêché de Tréguier, qui par sa grande sainteté de vie et zèle extraordinaire envers Dieu, a mérité d'être inscrit au catalogue des Saints par le pape Clément IX le 19 de Mai 1347*" (1)

Il devait mourir le 19 mai 1303.

Son culte est profondément enraciné dans l'évêché de Quimper et Léon ; on y dénombre 38 chapelles dont ce grand saint est titulaire, malheureusement, sur ce nombre, 22 actuellement détruites. La piété populaire lui a érigé 131 statues, où souvent il est représenté encadrant le riche et le pauvre. (2)

"*Ce chapitre serait incomplet, si je ne disais un mot de Saint-Yves de Vérité, superstition que les uns ont signalé avec d'inexplicables colères, que les autres ont nié avec inexplicable obstination. Saint-Yves de Vérité a une chapelle, près de Tréguier, dans la paroisse de Trédarzec, il y a d'autres sur divers points de la Bretagne....*" (3)

*"...L'homme du peuple, qui n'a pas oublié les duels judiciaires dans l'issue desquels nos pères voulaient voir le jugement de Dieu, même le paysan qui se courbe avec terreur devant une fatalité occulte et malfaisante, s'il se croit lésé, s'il est victime d'un vol, ajourne son adversaire, connu ou inconnu, devant le tribunal sans appel où siège Saint-Yves de Vérité, et il demeure convaincu que celui qui a trahi la vérité, qui a forfait au devoir, qui n'a pas respecté la justice humaine, mourra dans l'année, frappé par ce justicier implacable, qu'un vœu homicide vient de lui donner pour juge....(A)*

Ce vœu est d'une redoutable efficacité si l'on en croit l'anecdote suivante.

Le recteur de Trédarzec, l'abbé Kerleau, avait confisqué et barbouillé de peinture une statue de Saint-Yves pour la rendre méconnaissable et la soustraire à la superstition de ses ouailles. Mal lui en prit : " *Le samedi 16 novembre 1889, l'abbé Kerleau regagne son presbytère, quand il est arrêté par deux pèlerines qui lui tiennent ce langage : vous détenez la statue de Saint-Yves et nous devons lui demander justice. Le prêtre agacé ne se contente pas de les rabrouer un peu rudement ; il s'emporte, et oublieux de la charité, traite l'une d'elle de vieille boiteuse. La pauvre, blessée au vif lui dit : Je sais, Monsieur le Recteur, que je suis infirme, mais moi je boiterai encore demain, alors que vous, vous ne chanterez sûrement pas votre grand'messe.*

*Le lendemain en effet, dimanche 17 novembre 1889, le vicaire trouvait l'abbé Kerleau mort dans son lit, figé dans une attitude où, les bras dressés devant lui, il tenait de ses mains roidies des pans de sa courtine devant son visage comme s'il avait voulu se cacher d'une apparition diabolique..."*

La statue de Saint-Yves fut incinérée et l'on possède le procès-verbal de sa suppression. (5)

Il existait, vers le 100 de la rue Saint-Yves, à Plougonvelin, avant la Révolution, une chapellenie dédiée à Saint-Yves, (Sant Eozen). Les chapellenies étaient des fondations, comprenant des bénéfices et revenus, et un lieu de culte, en échange d'un nombre de messes célébrées.

La première mention du lieu de Saint-Yves se trouve dans un aveu fait au Roi, le 6 mars 1504 par Guillaume Kerannou, époux de Jeanne Keroulas, sieur de Keledern :

*"...au champ Dirac-an-Ker, 14 sillons de terre en labour (Chapelle Saint-Yves)". (6)*

Le 4 août 1509 des terres sont afféagées par la seigneurie abbatiale de Saint-Mathieu:

*"Item en ladite paroisse, au terroir de Tréfilis... 4 sillons entre terre la Chapelle Saint-Yves et le bout du dit champ..." (7)*

Plus intéressante est la *"Sentence de Saint-Mathieu du 15 septembre 1682 qui condamne les fermiers des terres de l'hôpital Saint-Yves à vider leur fermes es mains des religieux et les administrateurs et gouverneurs dudit hôpital à fournir aveu et faire tout droit et devoirs seigneuriaux et féodaux suivant la coutume". (7)* Il y avait donc une dotation permettant de faire vivre un hôpital, sur la caisse duquel les moines font main basse. En droit féodal, l'hôpital Saint-Yves entre ou est confirmé dans la mouvance de la seigneurie de Saint-Mathieu.

A Saint-Renan, à l'époque, existait aussi l'hôpital de Monsieur Saint-Yves, dont l'histoire a été racontée par le docteur Dujardin.

On trouve un autre hôpital dans la paroisse de Plougonvelin, à Saint-Jean. Dans le rentier des biens de la Couronne de la sénéchaussée de Brest-Saint-Renan, en 1544, on peut lire que "*Maitre Yves Le Ru, prêtre et hospitalier de Saint-Jean en ladite paroisse de Plougonvelin, confesse devoir à ladite recette, aux termes de Noël, en les mains dudit receveur, un denier et demi anterlée froment sur les héritages dudit hôpital.*"(8)

L'abbé Mengant, qui a fait un travail considérable de dépouillement des registres paroissiaux de 1585 à 1667 signale:

- 1 mariage à Saint-Yves : "In capella divi Yvonis"
- Le pardon de cette chapelle avait lieu en octobre "in festo translationis et elevationis Sancti Yvonis confessoris"

Un acte du début du 17<sup>ème</sup> siècle apporte de précieuses indications :

*"Messire Paul Jaffredou est chappelain et gouverneur de l'église de Monsieur Saint-Yves près Berthaume et reçoit paisiblement comme faisait son prédécesseur Messire Michel le Docze, tous deux présentés par Sieur de Kerourien, le prix du convenant qui jouit la ditte église, valant quelques 9 à 10 écus. Constant l'absence desquels chappelains, un nommé Laurens Coatmeur, détenteur lors de son vivant du dit convenant, servait comme fabrique en la ditte église en laquelle n'y a autres armoiries que celles de Kerourien, Keledern, et leurs alliances. Elles sont aussi en bosse en dehors de la ditte église, savoir au-dessus de la grande vitre les armoiries pleines de Kerourien, et au-dessus de la grande porte en l'autre pignon les armoiries de Kerourien et un lion en alliance. Au reste la lisière y est tout au dehors que au dedans. Le dit Jaffredou est recteur de Lambezellec, vicaire de Brest et gouverneur du dit Saint-Yves, pour lequel Messire Martin Cleirec, curé de la paroisse de Plougonvelin a à présent le soin. Le dit Coatmeur est mort depuis les deux mois ou trois."* (9)

Le texte nous donne le nom de deux chapelains : Messires Paul Jaffredou et Michel Le Docze, présentés par le Sieur de Kerourien (Le Drennec). Paul Jaffrenou a eu maille à partir avec les religieux de Saint-Mathieu, qui, pour un refus de payer la dîme, obtinrent de la juridiction de Léon un décret de prise au corps (arrestation) le 14 octobre 1564 (10). Dans les registres paroissiaux de Plougonvelin il est dit recteur de Lambezellec en 1599. (11) Le vicaire de Plougonvelin, dénommé suivant la terminologie locale curé, est Martin Cleirec qui exerça son ministère de 1601 à 1630. (12) Ces précisions permettent de situer, dans le temps, la rédaction de ce document dès le début du 17<sup>e</sup> siècle.

Les droits honorifiques, les prééminences se réduisent au droit de litre, celui de mettre des blasons tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, pour les familles fondatrices ou bienfaitrices : Kerourien (Le Drennec), Keredern (Kerannou).

Vers la fin de l'Ancien Régime, les chapellenies de Saint-Yves et Saint-Jean sont réunies. On possède deux textes à ce sujet :

*"Tableau des chapellenies et bénéfices du diocèse de Léon - Gouvernement de Saint-Jean et Saint-Yves - Présentateur : le seigneur de Kerourien, Monsieur de Ploulpry - Revenu, maison et terre, 160 # - Charges spirituelles : 2 messes basses à la chapelle Saint-Jean par semaine".* (13)

Aux Archives de l'évêché de Quimper est conservé un Pouillé de Léon, vers 1780 :

*"Chapelles Saint-Jean et Saint-Yves - Réunion par ordonnance du 5 juin 1774 - Fondateur Kerourien, nunc (maintenant) Poulpry".* (14)

Au service des cartes du Ministère de la Guerre, on possède un exemplaire du levé des côtes des Ingénieurs Géographes de 1774. La chapelle de Saint-Yves est parfaitement localisée et identifiée par un édifice en croix, une nef centrale orientée Ouest-Est et deux bas-côtés.

Au 17<sup>ème</sup> siècle les noms de deux autres chapelains ou plus exactement titulaires des bénéfices sont connus. Tous les deux eurent un sort tragique :

-Yves Helcun, vicaire de Plougonvelin possède le bénéfice des chapelles Saint-Jean et Saint-Yves, au moins depuis 1724. Il loue les terres de la dotation, et *"est appelant d'une sentence rendu en la juridiction abbatiale de Saint-Mathieu du 5 juillet 1730"*. Le fermier est accusé de ne pas payer son fermage. Le dossier ne doit pas être très solide puisque la plainte n'est pas prouvée en première instance.

Dans la même chemise il y a *"La procédure criminelle contre le nommé Yves Helcun, prêtre, accusé de faux actes baptismaux"*. Coupable, le faux est au dossier, il doit prendre la fuite. Ses biens sont saisis : on a l'inventaire de sa maison. Il devait mourir le 24 août 1733 âgé de 60 ans (15).

Jean Le Drevez était vicaire à Recouvrance. Il obtient les chapellenies de Saint-Yves et de Saint-Jean à Plougonvelin en 1771. Arrêté à la suite de son refus de prêter serment, le 24 mai 1794, il est condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire de Brest et décapité le jour même. (16)

Arrive la Révolution. Les biens du clergé sont confisqués.

*"L'état des biens du clergé, district de Brest avec nom des titulaires et fermiers"* décrit ainsi le bien saisi :

*"La chapellenie de Saint-Yves consistant en une maison manale (d'habitation) couverte d'ardoises, deux crèches aussi couvertes d'ardoises avec aire, deux courtils (jardins), terres tant chaudes que froides - Titulaire : Monsieur Le Drévès, vicaire de Recouvrance - Fermier : Yves Piriou - Prix du bail : 123 livres - Il y a un bail dont on ignore la date - Il y a également une cloche chez le fermier et un calice d'argent..."* (17)

La chapelle n'est pas mentionnée : probablement en ruines, puisque on trouve un calice et une cloche entreposés chez le fermier. Ce n'est cependant pas une preuve car, pour la chapellenie Saint-Jean, dont la chapelle existe toujours, le lieu du culte n'est pas non plus mentionné. Puis c'est la vente :

On relève dans le fichier de vente des biens nationaux :

"*Chapellenie Saint-Yves, vendue à Yves et Marie Gléau - 15 mars 1791*". (18)

Que reste-il, à part la mémoire ?

"*Une stèle quadrangulaire découverte lors du creusement des fondations d'une maison, aujourd'hui recouverte*" (19). La présence de stèle funéraire de l'âge de fer est fréquente à proximité ou dans les enclos des chapelles, conséquence de la christianisation des pierres païennes.

Dans un terrain privé, à l'extrémité de la rue Hent-ar-Feunteun existe une fontaine très remaniée avec une statue de Saint-Yves, en kersanton, érodée. C'est une fontaine "de dévotion", mais aussi de "quartier" comme le témoigne un droit d'utilisation de la fontaine par les riverains. (20)

- (1) Armoriai Breton de Guy Le Borgne publié à Rennes en 1667, au nom Kermartin.
- (2) René Couffon, Alfred Le Bars, diocèse de Quimper et Léon, nouveau répertoire des Eglises et Chapelles - Quimper - 1988.
- (3) M.S Ropartz - Histoire de Saint-Yves - Prud'homme éditeur, Saint-Brieuc, 1856, page 310 et suivantes.
- (4) Ibidem.
- (5) Michel de Mauny, dans le Bulletin de l'Association Bretonne de 1994 page 221 et 222.
- (6) A.D.29 .44 B 1047.
- (7) Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Mathieu - Presbytère de Plougonvelin , copié par l'abbé Mengant, aux Archives de l'Evêché de Quimper.
- (8) Jean Kerhervé.... Les biens de la Couronne dans la Sénéchaussée de Brest-Saint-Renan, d'après le rentier de 1544 - Rennes 1984 page 141.
- (9) A.F.29 1 E 620.
- (10)-Note 7 - Page 125.
- (11) -Abbé Mingant -Etude sur les registres paroissiaux de Plougonvelin -1585-1667 Page 52.
- (12)-Bulletin de la Commission diocésaine d'histoire et d'archéologie -1906-1907- Page 270
- (13) A. F.29 5 G 572.
- (14) Archives de l'Evêché de Quimper - 11 A A 1.
- (15) Juridiction de Brest-Saint-Renan - A F 29 B 21 65.
- (16) Yves Chevillotte - Bulletin Communal de Plougonvelin- octobre 1989.
- (17) A. F. 29 1 Q 76.
- (18) A. F. 29 1 Q 1123 bis, page 135 - n°46.
- (19)Patrick Galliou - Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère - page 188.
- (20) Cette servitude d'usage a été aimablement signalée par Edmond Roubelat..

#### Note sur les deux familles possédant des prééminences dans la chapelle Saint-Yves

Les renseignements ci dessous ainsi que les blasons sont tirés du Nobiliaire de M.P.Potier de Courcy.

KERANNOU ou KERRANNOU (de), (ravage de Rannou), Sr du dit lieu, de Gorréquer et de Kersaliou, par.de Plabennec, - de Kervasdoue - de Kermasé - de Goélet an Coat, - de Keranstreat, par. de Plougonvelin. anc.ext. R 1668 sept gén. ; réf. et montres de 1426 à 503, par. de Plougonvelin, év. de Léon.

Losangé d'argent et de sable, qui est Rannou ; à la bande de gueules chargée de trois trèfles d'argent.

*Guillaume*, vivant en 1503, épouse Jeanne de Keroulas. anc.ext. ancienne extraction.

DRENEC ( DU) Sr. dudit lieu - de Kerourien par. de Ploumoguier, - du Mezou, - par. de Plouvien, - de Kerinou, par. Plougonvelin.

Anc.ext., réf. 1670, dix gén., réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Ploumoguier et Plougonvelin, évêché de Léon.

Pour armes antiques : d'azur à un barbeau d'argent en pal. Devise : Né zeuzpesq heb hé zrean (il n'est poisson sans arête)

Moderne : fascé de six pièces d'argent et d'azur, qui est Keroulas ; au chef d'argent.

Jean, juveigneur de Keroulas, vivant en 1441, ayant épousé Marguerite, héritière du Drénec, en prit le nom, en conservant les armes de Keroulas, avec une brisure.

